

Bureau du Conseil d'administration du 25 octobre 2023

Membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Commissaire du Gouvernement

10 NOV. 2023

DELIBERATION n° 2023-21

**DECISION SUR LE MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE ET POSE DE QUATRE HALTES
EQUESTRES SUR LES COMMUNES DE LOUESMES, LA CHAUME, RECEY-SUR-
OURCE ET PRUSLY-SUR-OURCE (21).**

Le bureau du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 19 octobre 2023, s'est tenu par visioconférence et en présentiel le 25 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-29 ;

Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022, par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 et par l'arrêté n° 52-2023-10-00110 du 19 octobre 2023 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu la délibération n° 2020-05 fixant la composition du bureau du conseil d'administration ;

Vu la délibération n° 2021-13 approuvant les délégations de compétences du conseil d'administration au président du conseil d'administration, au bureau du conseil d'administration et au directeur ;

Vu la délibération n°2023-014 approuvant le budget rectificatif n°1 de l'année 2023 du Parc national de forêts ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote favorable à l'unanimité, le bureau décide :

Article 1 :

D'autoriser le directeur à signer les documents nécessaires à la conclusion du marché ainsi que les avenants éventuels relatifs au marché public de fourniture et pose de quatre Haltes équestres sur les communes de Louesme (21520), La Chaume (21520), Recey-sur-Ource

(21290) et Prusly-sur -Ource (21510).

Après analyse, l'entreprise *MARTIN SA* présente la meilleure offre pour un montant de 139 920,00 € euros TTC pour la réalisation de cette opération.

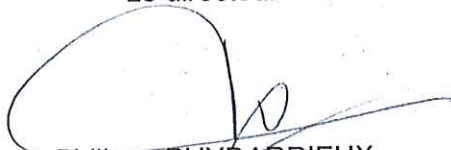
La signature du directeur sur l'acte d'engagement interviendra après le visa du Contrôleur budgétaire de la Région Grand-Est.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 25 octobre 2023

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT